

Nouveau rapport du COR, la fatalité n'est pas de mise !

Le Conseil d'orientation des retraites (COR) vient de rendre public son 5^{ème} rapport qui actualise légèrement les projections faites en janvier 2007. La principale nouveauté tient du constat d'une dégradation à court terme plus importante que prévue des comptes du régime général due aux départs anticipés pour carrière longue, seule mesure positive de la loi Fillon de 2003.

Ce rapport confirme que « l'hypothèse d'un recul des âges de départ à la retraite dans les secteur privé (...) ne s'est toutefois pas vérifiée ». Le COR indique que « les comportements d'offre de travail des seniors sont passibles d'une grande inertie ». En clair, les entreprises se débarrassent toujours autant de leurs salariés âgés.

Le COR confirme la dégradation du niveau des pensions par rapport aux salaires. Sa cause se trouve certes dans l'allongement de la durée de cotisation, mais surtout dans l'indexation sur les prix, et non sur les salaires, des pensions et des salaires portés au compte pour en calculer le montant. Ainsi, « les taux de remplacement net des régimes complémentaires seraient divisés par deux entre les générations 1938 et 1985 et la baisse de taux de remplacement net global serait de l'ordre de 20 points ». Le COR note que le ratio de la pension moyenne nette sur le revenu d'activité moyen baisserait de 23 % à l'horizon 2050.

Ces évolutions sont-elles inévitables ? Le COR, qui cherche à justifier l'augmentation de la durée de cotisation à 41 ans pour tous les salariés voulue par le gouvernement, indique qu'il faudrait un point de PIB supplémentaire, à réglementation inchangée, à l'horizon 2020. Le rapport de janvier 2007 tablait sur 0,7 point. La différence est minime et ne justifie aucun catastrophisme surtout qu'elle est nettement moindre que la marge d'erreur des projections économiques sur la période.

Le COR rappelle que l'indexation sur les salaires (indexation sur l'inflation majorée de 0,9 point) représenterait, selon son rapport de 2005, 2,1 % du PIB. Depuis les projections démographiques se sont notablement améliorées comme l'ont indiqué les projections de l'INSEE de 2006 reprises dans le rapport du COR de janvier 2007, les besoins de financement en seront réduits d'autant.

Il est donc possible de stopper la spirale régressive, que le gouvernement veut aujourd'hui appliquer aux salariés des régimes spéciaux, en augmentant très légèrement les cotisations patronales. Une vision catastrophique est d'autant moins fondée qu'un rééquilibrage du partage de la valeur ajoutée, la richesse créée par les entreprises, est tout à fait envisageable. Il n'est pas acceptable de considérer comme pérenne la baisse très importante de la part des salaires ayant eu lieu ces dernières années (près de huit points pour les sociétés non financières), alors que, dans le même temps, la productivité du travail a continué de croître fortement (50 % en 20 ans). Un tel rééquilibrage de la part des salaires, qu'une augmentation des cotisations patronales peut amorcer, aurait d'ailleurs des effets neutres sur la compétitivité des entreprises s'il était compensé par une baisse des dividendes versés aux actionnaires.

Le 22 novembre 2007